



Syndicat Interdépartemental du
SAGE de la Nonette

13DHF001
Janvier 2014
Version finale



Révision du SAGE de la Nonette

Phase 3 : Choix de la stratégie

Orientations validées en CLE le 08 janvier 2014



SAFEGE
Délégation Ressources et Milieux Aquatiques
Unité Hydraulique Fluviale
SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX

SUIVI DES MODIFICATIONS

Version	Date	Commentaires
1	19.12.2013	Version provisoire à destination de la cellule d'animation en préalable à la CLE du 08/01/2014
2	02.01.2014	Intégration des premières remarques du SISN Version envoyée aux acteurs en préparation de la CLE du 08/01/2014
Finale	21.01.2014	Intégration des dernières remarques des acteurs suite à la CLE de validation du 08/01/2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
ENJEUX, OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MOYENS PRIORITAIRES DU SAGE.....	5
1 Les enjeux et objectifs du SAGE	6
2 Les différents niveaux d’ambition du SAGE	8
2.1 Un positionnement socle : le SAGE organisateur ou clarificateur.....	8
2.2 Un positionnement de SAGE facilitateur.....	8
2.3 Un positionnement de SAGE prescripteur	9
3 Clé de lecture du document	10
4 La stratégie du SAGE de la Nonette : objectifs et dispositions retenus par la CLE	13
4.1 Enjeu 1 : Faire vivre le SAGE	13
4.2 Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines.....	17
4.3 Enjeu 3 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine hydraulique	23
4.4 Enjeu 4 : Garantir un équilibre entre les usages et les milieux	30
4.5 Enjeu 5 : Maitriser les risques de ruissellement et lutter contre les risques d’inondation	35

INTRODUCTION

Ce document vise à présenter les propositions d'objectifs et de dispositions du SAGE de la Nonette retenues par la CLE le 08 janvier 2014. Il constitue la transcription de la stratégie du choix de la Nonette.

Cette stratégie est issue :

- De la transcription des constats de l'état des lieux / diagnostic votés par la CLE le 03 septembre 2013 ;
- Des groupes de travail sur l'élaboration des scénarios tendanciels du 03 septembre 2013 et 09 octobre 2013. Le scénario tendanciel a été validé en Bureau de CLE le 05 novembre 2013.
- Des groupes de travail sur l'élaboration des scénarios alternatifs du 13 novembre 2013 et du 11 décembre 2013.
- Des débats de la CLE sur les premières propositions d'objectifs et dispositions du 08 janvier 2014.

ENJEUX, OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MOYENS PRIORITAIRES DU SAGE

1

Les enjeux et objectifs du SAGE

La révision de l'état initial et du diagnostic du bassin versant de la Nonette a permis de dégager **5 enjeux** sur le territoire. Ils constituent les principaux axes sur lesquels les acteurs souhaitent s'investir pour satisfaire les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE.:

- **Enjeu 1** : Faire vivre le SAGE ;
- **Enjeu 2** : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- **Enjeu3** : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine ;
- **Enjeu 4** : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux ;
- **Enjeu 5** : Maitriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation.

Ces enjeux sont déclinés en **objectifs généraux** que se fixe la SAGE de la Nonette : ils forment des cibles à atteindre pour s'assurer du bon état de la ressource en eau et des milieux, et ainsi répondre aux enjeux.

Pour chaque objectif général, les **moyens prioritaires** pour les atteindre sont présentés sous forme de **dispositions**.

Le tableau suivant présente les enjeux et objectifs retenus par la CLE à la suite des différentes étapes de concertation.

Enjeu 1 : Faire vivre le SAGE	
Objectif général 1.1	Centraliser et partager la connaissance
Objectif général 1.2	La communication au service des objectifs du SAGE
Objectif général 1.3	Une gouvernance adaptée à la mise en œuvre du SAGE
Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines	
Objectif général 2.1	Réduire les pollutions ponctuelles (<i>assainissement collectif, industriel, artisanal</i>)
Objectif général 2.2	Réduire les pollutions diffuses (<i>assainissement non collectif, pollution agricole, entretien des infrastructures et des espaces verts</i>)
Objectif général 2.3	Protéger les eaux brutes
Enjeu3 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre valeur le patrimoine	
Objectif général 3.1	Préserver et reconquérir les zones humides
Objectif général 3.2	Préserver et restaurer les cours d'eau et milieux aquatiques
Objectif général 3.3	Rétablir la continuité écologique
Objectif général 3.4	S'appuyer sur le patrimoine hydraulique pour valoriser les milieux naturels et aquatiques
Enjeu 4 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux	
Objectif général 4.1	Améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des masses d'eau
Objectif général 4.2	Améliorer les ouvrages de production et de distribution d'eau
Objectif général 4.3	Encourager les économies d'eau
Enjeu 5 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation	
Objectif général 5.1	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
Objectif général 5.2	Développer une politique de gestion des eaux de pluie
Objectif général 5.3	Gérer les ouvrages hydrauliques

2

Les différents niveaux d'ambition du SAGE

La construction des scénarios alternatifs s'est faite en cherchant à déterminer différents positionnements possibles du SAGE, assimilables à des niveaux d'ambition.

Ainsi, **pour chacun des enjeux retenus par la CLE**, trois positionnements alternatifs sont proposés :

- Le SAGE clarificateur,
- Le SAGE facilitateur,
- Le SAGE prescripteur.

2.1 Un positionnement socle : le SAGE organisateur ou clarificateur

Il vise :

- à décliner pour chacun des enjeux les dispositions du SDAGE qui visent directement les enjeux du territoire en les adaptant au contexte local ;
- à donner des orientations de gestion concernant certaines exigences réglementaires mal connues afin de concourir à renforcer la conformité réglementaire (ex : rappel des normes de rejet en zone sensible, des échéances de révision des documents...) ;
- à donner accès à la connaissance de la ressource et des milieux : rappel des données disponibles et planification des études nécessaires à l'amélioration de la connaissance.

Ce type de SAGE a pour objectif d'organiser et faire connaître les outils existants. Il expose plus qu'il ne propose.

2.2 Un positionnement de SAGE facilitateur

Outre les mesures du positionnement socle, cette alternative propose que le SAGE permette de faciliter l'application d'une politique de gestion équilibrée de la ressource. Il vise :

- à proposer des programmes d'action permettant d'éviter, réduire ou compenser le développement des usages, notamment en promouvant des modifications ou adaptations de pratiques ;
- à décliner des mesures complémentaires nécessaires à l'atteinte du bon état ;
- à planifier des études techniques à l'échelle du territoire pour faciliter la mise en œuvre des actions ;
- à proposer une concertation large pour anticiper les difficultés d'application de la réglementation et les conflits d'usage.

Ce type de SAGE propose et anticipe. Il joue un rôle fédérateur, conciliateur, moteur et favorise la cohérence de l'action publique.

2.3 Un positionnement de SAGE prescripteur

Outre les mesures du positionnement du SAGE facilitateur, les mesures proposées dans cette alternative répondent à une volonté d'organiser les usages, de réguler les rejets et les prélèvements, d'établir le partage de la ressource, de définir des normes pour certains rejets ou encore d'identifier des zones particulières.

La stratégie choisie a retenu des positionnements différents selon les enjeux en fonction de l'avancement de la prise en compte de la problématique sur le territoire.

3

Clé de lecture du document

Les pages suivantes présentent les objectifs et dispositions qui constituent la stratégie du SAGE de la Nonette. Ils ont été construits avec les acteurs du territoire lors des différents groupes de travail.

Le travail est restitué sous forme de fiche par enjeu et par objectif. Chaque fiche indique les éléments de contexte associés à l'objectif, les premières dispositions associées ainsi que des précisions sur leurs contenus ou sur leurs niveaux d'ambition.

Enfin, les fiches répondent au code couleur suivant :

Enjeu 1 : Faire vivre le SAGE

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines

Enjeu3 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre valeur le patrimoine

Enjeu 4 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux

Enjeu 5 : Maitriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation

# INTITULÉ DE L'OBJECTIF					
1					
Propositions retenues parla CLE pour l'atteinte de l'objectif					
Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
2	3	4		5	
Objectif(s) général (aux) associé(s)					
6					
Rappel de la réglementation					
7					

INTITULÉ DE L'ENJEU

1. Un rappel des éléments de contexte
2. Les dispositions pour répondre à l'objectif fixé suite aux groupes de travail précédents
3. Des précisions sur le contenu de la disposition ou sur l'objectif associé pour le SAGE de la Nonette
4. La typologie de la disposition proposée
5. Le niveau d'ambition de la disposition classé selon : **SAGE Clarificateur (C), SAGE Facilitateur (F) et SAGE Prescripteur (P)**.
6. Les objectifs généraux auxquels répondent également les dispositions
7. Un rappel sommaire du contexte réglementaire.

4

La stratégie du SAGE de la Nonette : objectifs et dispositions retenus par la CLE

4.1 Enjeu 1 : Faire vivre le SAGE

Cet enjeu est transversal. Les objectifs et dispositions associées visent à faciliter la mise en œuvre du SAGE sur le territoire. L'accent est mis sur l'amélioration de la connaissance, le développement d'outils de communication et d'animation adaptés ainsi qu'une optimisation de la gouvernance sur le bassin versant. La coordination et le suivi de la mise en place des actions sont également des axes qui seront développés.

Cet enjeu a été désigné comme l'un des axes prioritaires sur le territoire du SAGE. Il a été construit en rupture avec les constats du SAGE précédent.

En effet, le retour d'expérience du précédent SAGE montre que très peu d'actions ont été mises en place depuis l'approbation du document. Un défaut d'animation, un portage politique faible et une CLE qui a mis du temps à se mettre en place sont les principales explications avancées.

OBJECTIF GÉNÉRAL 1.1 : CENTRALISER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE

L'objectif ici est de valoriser les connaissances acquises sur le territoire.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Piloter les études d'amélioration de la connaissance proposées sur le bassin versant ;	-	-			
Partager les données sur l'état des milieux naturels et aquatiques ;					
Rassembler et synthétiser les données collectées sur le territoire					

Objectif(s) général (aux) associé(s)

-

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 1 : FAIRE VIVRE LE SAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL 1.2 : LA COMMUNICATION AU SERVICE DES OBJECTIFS DU SAGE

La cellule d'animation du SAGE peut élaborer un plan de communication visant à faire connaître les dispositions et les règles du SAGE aux acteurs du territoire. L'objectif est également de mettre en place une animation adaptée pour la promotion des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Communiquer et sensibiliser aux objectifs du SAGE	-	-			
Promouvoir les bonnes pratiques	-	-			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

-

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 1 : FAIRE VIVRE LE SAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL 1.3 : UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

L'objectif ici est d'optimiser la gouvernance sur certaines thématiques pour faciliter la mise en œuvre du SAGE. Il s'agit de s'assurer de la cohérence des compétences sur le territoire et de pérenniser le fonctionnement des différentes structures.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Assurer une organisation et des moyens humains et financiers adaptés pour la mise en œuvre du SAGE	-	-			
Étudier la gouvernance sur le volet assainissement	-	-			
Étudier la gouvernance sur le volet AEP	-	-			
Étudier la gouvernance sur le risque d'inondation	-	-			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

-

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 1 : FAIRE VIVRE LE SAGE

4.2 Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines

La qualité des masses d'eau superficielles et souterraines est globalement dégradée sur le bassin versant de la Nonette.

Pour les eaux de surface, la qualité physico-chimique semble la plus préoccupante sur le territoire. L'azote et le phosphore sont les principaux paramètres déclassants. La Launette est le cours d'eau le plus fortement dégradé, et ce, dès ses sources.

Des teneurs élevées en pesticides ont également été relevées sur la Launette et la Nonette.

Enfin les cours d'eau présentent une mauvaise qualité chimique.

Pour la ressource en eau souterraine, différents degrés de dégradations sont observés. Spatialement, **l'amont et l'est du territoire présente une pollution importante aux nitrates. L'amont toujours et le centre sont davantage touchés par des pollutions aux pesticides.**

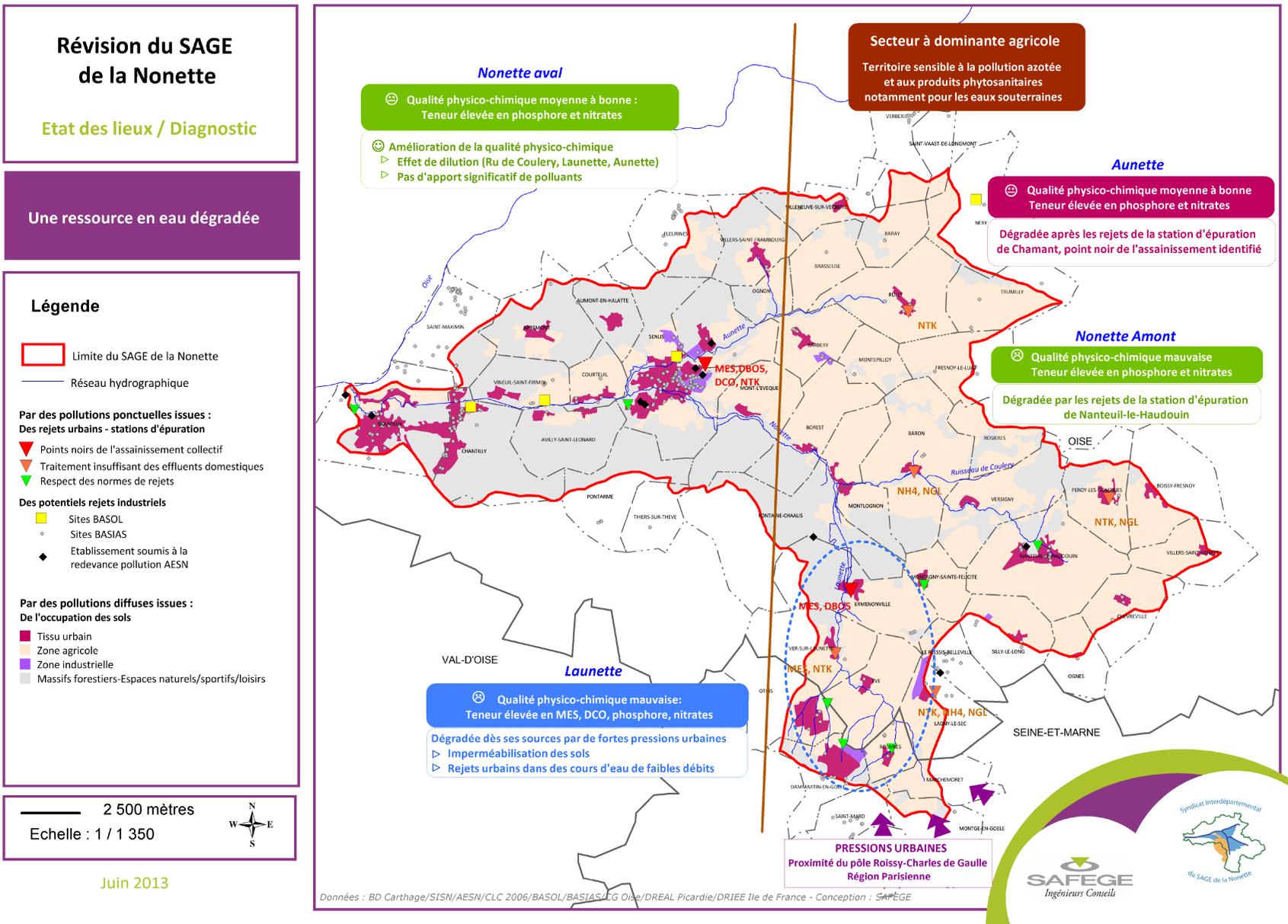
Les autres molécules suivies dans le cadre de la DCE montrent que le trichloréthylène est le paramètre le plus déclassant vis-à-vis de la qualité de l'eau. Des concentrations élevées en ammonium ont également été enregistrées au niveau de Senlis. Les teneurs en plomb sont assez fortes pour la majorité des captages.

Les concentrations en polluant sont pour certains captages supérieures aux normes AEP.

Les causes de ces dégradations sont variables sur les masses d'eau et proviennent :

- Des rejets d'assainissement insuffisamment traités;
- D'une gestion insuffisante des eaux pluviales (traitée dans l'enjeu 5) ;
- Des activités industrielles et artisanales responsables de pollutions spécifiques ;
- D'une pollution diffuse issue localement de l'agriculture et des centres hippiques et équestres ;
- Des pratiques parfois inadaptées des gestionnaires pour l'entretien des infrastructures et des espaces verts.

La carte de diagnostic suivante illustre les différents éléments présentés précédemment.



OBJECTIF GÉNÉRAL 2.1 : RÉDUIRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

La qualité physico-chimique est moyenne à mauvaise sur l'ensemble des cours d'eau. Les principaux paramètres déclassants sont le phosphore et l'azote, à mettre en lien avec les rejets urbains notamment.

Enfin, les cours d'eau présentent une mauvaise qualité chimique. Les phtalates et les HAP sont les polluants principalement retrouvés

Malgré les efforts réalisés sur l'assainissement :

- Les rejets de certaines stations d'épuration ne sont pas conformes ;
- Des désordres sur les réseaux d'assainissement sont observés ;
- Les rejets des industriels et des artisans sont peu connus.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Réaliser des schémas directeurs d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délai: études à programmer avant 2018 	Étude			
Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stations d'épuration prioritaires à définir ▪ Faire une étude des milieux récepteurs pour les stations prioritaires d'ici 2016 ▪ Définir éventuellement des normes de rejets 	Étude / Travaux			
Renforcer l'auto surveillance des stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A étendre à toutes les stations d'épuration du territoire ▪ Réaliser un suivi trimestriel par les gèstinnaires des STEP ▪ Délai: dans l'année qui suit l'approbation du SAGE ▪ Les données doivent remonter à la CLE 	Travaux			
Actualiser les règlements d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser et analyser le contenu et les degrés d'ambition des règlements d'assainissement ▪ Homogénéiser les règlements d'assainissement sur le territoire ▪ Adapter le contenu en fonction des conclusions des SDA 	Gestion			

ENJEU 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

OBJECTIF GÉNÉRAL 2.1 : RÉDUIRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Sensibiliser les industriels et les artisans à la réduction des émissions polluantes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions de communication sur la gestion de l'eau en particulier à destination des artisans 	Communication		
Améliorer la connaissance des rejets issus des activités industrielles et artisanales	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans l'année qui suit l'approbation du SAGE 	Étude		
Rédiger des autorisations de rejets pour toutes les industries raccordées	<ul style="list-style-type: none"> Délai: 3 ans après l'approbation du SAGE Inciter à la rédaction de convention de déversement 	Gestion		

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Les actions de l'enjeu 5 de maîtrise des ruissellements participent à l'atteinte de ces objectifs par la mise en place d'actions de gestion des eaux pluviales.

Rappel de la réglementation

Zonage et diagnostic des réseaux obligatoires (code général des collectivités territoriales)
 Autorisation de déversement obligatoire
 Autosurveillance des STEP → Directive Eaux Résiduaires Urbaines

OBJECTIF GÉNÉRAL 2.2 : RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Le bassin versant de la Nonette apparaît comme particulièrement sensible à la pollution azotée. Les CC de Cœur Sud Oise et du Pays du Valois sont les secteurs les plus touchés.

Des teneurs élevées en pesticides, notamment en atrazine et ses produits de dégradation, sont enregistrées sur le sous bassin versant de la Launette et sur la CC de Cœur Sud Oise.

D'autre part, le **stockage des effluents issus des nombreux centres équestres et hippiques** du territoire peut être problématique.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Renforcer la compétence technique et la connaissance réglementaire des SPANC		Gestion			
Renforcer le contrôle de l'assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel réglementaire nécessaire ▪ Contrôle à instaurer tous les 8 ans 	Gestion			
Accompagner les particuliers dans la démarche de mise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation à prioriser en fonction de la nature de la non conformité et selon le secteur du bassin versant ▪ promouvoir les actions groupées en priorité sur les secteurs sensibles 	Travaux			
Accompagner et sensibiliser les communes non adhérentes à l'obligation d'adhérer aux SPANC		Communication			
Inciter à la mise en place de zones enherbées le long du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléments à l'application de la Directives Nitrates pour les zones non agricoles (particuliers et collectivités) 	Gestion			
Améliorer les connaissances sur les pollutions azotées et liées à l'utilisation de produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des zones prioritaires / en lien avec les études BAC 	Étude			
Agir sur le stockage des effluents d'élevage équin		Gestion			
Encourager les collectivités, les particuliers et les gestionnaires d'infrastructures à mettre en place des actions de gestion différenciée		Communication			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Les actions de l'enjeu 5 de maîtrise des ruissellements participent à l'atteinte de ces objectifs par la mise en place d'actions de gestion des eaux pluviales.

Rappel de la réglementation

Obligation de contrôle des installations d'assainissement non collectif avant le 31/12/2012 et de mise aux normes dans les 4 ans.

Application de la Directive Nitrates en zone vulnérable.

ENJEU 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

OBJECTIF GÉNÉRAL 2.3 : PROTÉGER LES EAUX BRUTES

Aucun captage AEP Grenelle n'a été recensé sur le territoire. Toutefois, **certains captages AEP ont été définis comme prioritaires par le SDAGE**. Des problèmes de qualité de l'eau brute, pollution aux nitrates et aux pesticides, sont recensés.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Protéger les captages avec une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	<ul style="list-style-type: none"> Pour les captages ne disposant pas de DUP: dans l'année qui suit l'approbation du SAGE Actualiser toutes les DUP supérieures à 20 ans Définir les captages prioritaires ou/et structurants sur le territoire du SAGE 	Gestion / Travaux			
Réaliser des études de Bassin d'Alimentation de Captage	<ul style="list-style-type: none"> En priorité sur les captages prioritaires/structurants 	Étude			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectifs 2.1 et 2.2

Rappel de la réglementation

DUP obligatoire
Protection obligatoire des captages Grenelle

ENJEU 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX
SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

4.3 Enjeu 3 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine hydraulique

Le bassin versant de la Nonette possède un patrimoine naturel, culturel et architectural très riche. De nombreux outils de protection existent pour préserver ces espaces notamment à l'aval du bassin versant.

Sont entendus comme milieux aquatiques : les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides.

Les milieux aquatiques sont relativement dégradés sur le territoire du SAGE de la Nonette.

Les principales causes de ces dégradations :

- Une mauvaise qualité des eaux qui impacte la vie aquatique (traitée dans l'enjeu 2) ;
- Une artificialisation des cours d'eau et la présence de nombreux ouvrages hydrauliques ;
- Une urbanisation grandissante faisant pression sur les milieux ;
- Des pressions agricoles et hippiques/équestres qui relèvent essentiellement du surpaturage et d'un piétinement important des berges.
- Le développement peu maîtrisé des plans d'eau.

La carte de diagnostic suivante illustre les différents éléments présentés précédemment.

Révision du SAGE de la Nonette

Etat des lieux / Diagnostic

Un territoire qui doit concilier patrimoine et milieux naturels

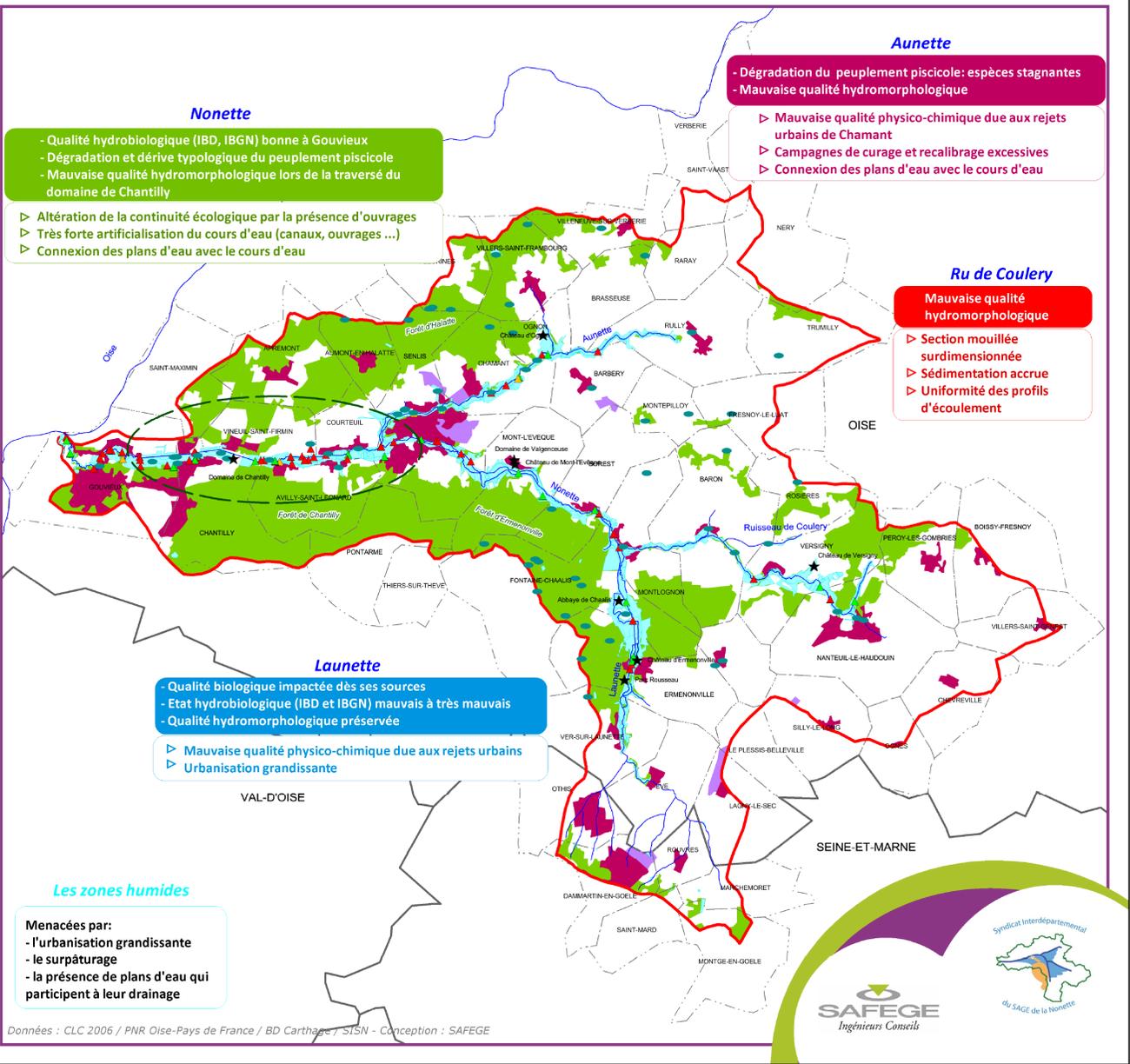
Légende

- Limite du SAGE de la Nonette
- Des milieux naturels et aquatiques occupant une part importante du territoire
 - Réseau hydrographique
 - Préalocalisation des zones humides
 - Massifs forestiers
- Un riche patrimoine culturel lié à l'eau
 - ★ Principaux sites culturels liés à l'eau
- Mais pouvant exercer une pression sur les milieux et la vie aquatique
 - Ouvrages hydrauliques**
 - ▲ Infranchissable
 - ▲ Difficilement franchissable
 - ▲ Franchissable
 - Plans d'eau
- Amplifiée par un développement urbain croissant
 - Tissu urbain
 - Tissu industriel

— 2 500 mètres

Echelle : 1 / 1 350

Juin 2013



OBJECTIF GÉNÉRAL 3.1 : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Actuellement **une étude est en cours sur le bassin versant de la Nonette pour inventorier les zones humides du territoire** et définir leur rôle. Cet inventaire est essentiel pour la préservation des zones humide car il permettra de mettre en œuvre des outils de protection et d'élaborer des plans de gestion et de restauration.

Les zones humides sont relativement dégradées sur le territoire du SAGE de la Nonette. Le surpâturage et l'urbanisation illégale ont conduit à une très forte altération des milieux et une diminution de leur potentiel écologique.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Sensibiliser et faire découvrir au public les zones humides		Communication			
Protéger les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les résultats de l'étude en cours ▪ Inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme ▪ Définir les zones humides prioritaires en fonction de leurs enjeux (inondation, communication, biodiversité...) ▪ Protection des zones humides à mettre en place 	Gestion			
Mettre en place des outils de gestion des zones humides		Gestion			
Restaurer les fonctionnalités des zones humides dégradées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon les résultats de l'étude sur les zones humides en cours ▪ Accompagner les communes et propriétaires dans la restauration des ZH ▪ Prise de compétence éventuelle de la gestion de zones humides à préserver à la demande du propriétaire 	Travaux			
Réaliser un inventaire des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir leur mode de connexion au cours d'eau ▪ Identifier les espèces invasives ▪ Limiter les transferts d'espèces vers le cours d'eau 				
Limiter la création de plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser l'action sur les plans d'eau connectés directement au cours d'eau 				

ENJEU 3 : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES ET METTRE VALEUR LE PATRIMOINE

OBJECTIF GÉNÉRAL 3.1 : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES**Objectif(s) général (aux) associé(s)**

Objectif 3.2 de préservation/restauration des cours d'eau et milieux aquatiques

Rappel de la réglementation

-

OBJECTIF GÉNÉRAL 3.2 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

ENJEU 3 : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES ET METTRE VALEUR LE PATRIMOINE

Les milieux humides sont relativement dégradés sur le territoire du SAGE de la Nonette. Le surpâturage, l'urbanisation illégale, les rejets domestiques insuffisamment traités ainsi que les vestiges d'une ancienne exploitation de l'énergie hydraulique ont conduit à une très forte altération des milieux et une diminution de leur potentiel écologique.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Mettre en œuvre le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	<ul style="list-style-type: none"> Réactualiser tous les 5 ans 	Travaux			
Améliorer les connaissances des milieux naturels et aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire les milieux naturels et aquatiques dans les documents d'urbanisme Cours d'eau et espaces de mobilité à définir 	Gestion			
Mettre en place un programme de gestion piscicole	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans l'année qui suit l'approbation du SAGE 	Gestion			
Inventorier et caractériser les réservoirs biologiques		Étude			
Sensibiliser les riverains et les collectivités aux espèces invasives		Communication			
Préserver et restaurer la continuité latérale	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des actions de l'objectif 3.1 de préservation/restauration des zones humides, du PPRE et la valorisation de certains plans d'eau constituent des actions pour la restauration de la continuité la latérale. 	Gestion/Travaux			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif 3.1 Préservation/restauration des zones humides

Rappel de la réglementation

Obligation d'entretien du cours d'eau par les propriétaires

OBJECTIF GÉNÉRAL 3.3 : RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

ENJEU 3 : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES ET METTRE VALEUR LE PATRIMOINE

La continuité écologique est fortement altérée sur le bassin versant de la Nonette. De nombreux ouvrages hydrauliques ont été recensés et la majorité est infranchissable. Ils se concentrent essentiellement sur la Nonette, et principalement à l'aval du bassin versant lors de la traversée de Senlis, de Chantilly et de Gouvieux.

La gestion des vannages est très mauvaise sur le territoire. Les contraintes imposées dans les droits d'eau sont méconnus de la plupart des gestionnaires.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Sensibiliser les propriétaires riverains et les collectivités aux notions de continuité écologique		Communication			
Étudier la remise en fond de vallée de la Nonette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'ici la rédaction du SAGE 	Étude			
Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fois l'inventaire réalisé dans le cadre de l'étude de remise en fond de vallée : ▪ Définir des ouvrages hydrauliques prioritaires ▪ Mettre en place un programme d'actions et de travaux 	Travaux			
Établir un règlement pour la manœuvre des ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A minima rappel des obligations réglementaires, éventuellement règlement supplémentaire 	Gestion			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Les objectifs 3.1 et 3.2 participent à la restauration de la continuité écologique transversale.

Rappel de la réglementation

Objectif DCE de bon état écologique

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques : Déclaration ou Autorisation pour l'aménagement des ouvrages

Pas d'obligation plus forte sur le territoire car pas de classement en liste 1 ou 2 vis-à-vis ds ouvrages hydrauliques

OBJECTIF GÉNÉRAL 3.4 : S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE POUR VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES

Le bassin versant de la Nonette possède un patrimoine naturel et architectural riche. Ainsi le patrimoine ne doit pas être envisagé comme un frein pour la protection et la restauration des milieux naturels et aquatiques. Il constitue au contraire une force indiscutable du territoire pour valoriser les milieux naturels et aquatiques.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Sensibiliser les riverains sur la bonne gestion des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Révision éventuelle du règlement du SISN pour une clarification du rôle de chacun dans la gestion des cours d'eau Communication sur cette gestion auprès des riverains 	Communication			
Développer des animations et des projets d'éco-tourisme autour de la rivière et des milieux naturels et aquatiques		Gestion			
Établir un partenariat entre le SISN et les acteurs de l'eau		Gestion			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

-

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 3 : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES ET METTRE VALEUR LE PATRIMOINE

4.4 Enjeu 4 : Garantir un équilibre entre les usages et les milieux

De manière générale, **la masse d'eau souterraine ne semble pas en déficit quantitatif marqué**. Toutefois, Ces dernières années, il est observé une **baisse faible mais continue du niveau de nappe** à peine interrompue par des recharges d'hiver.

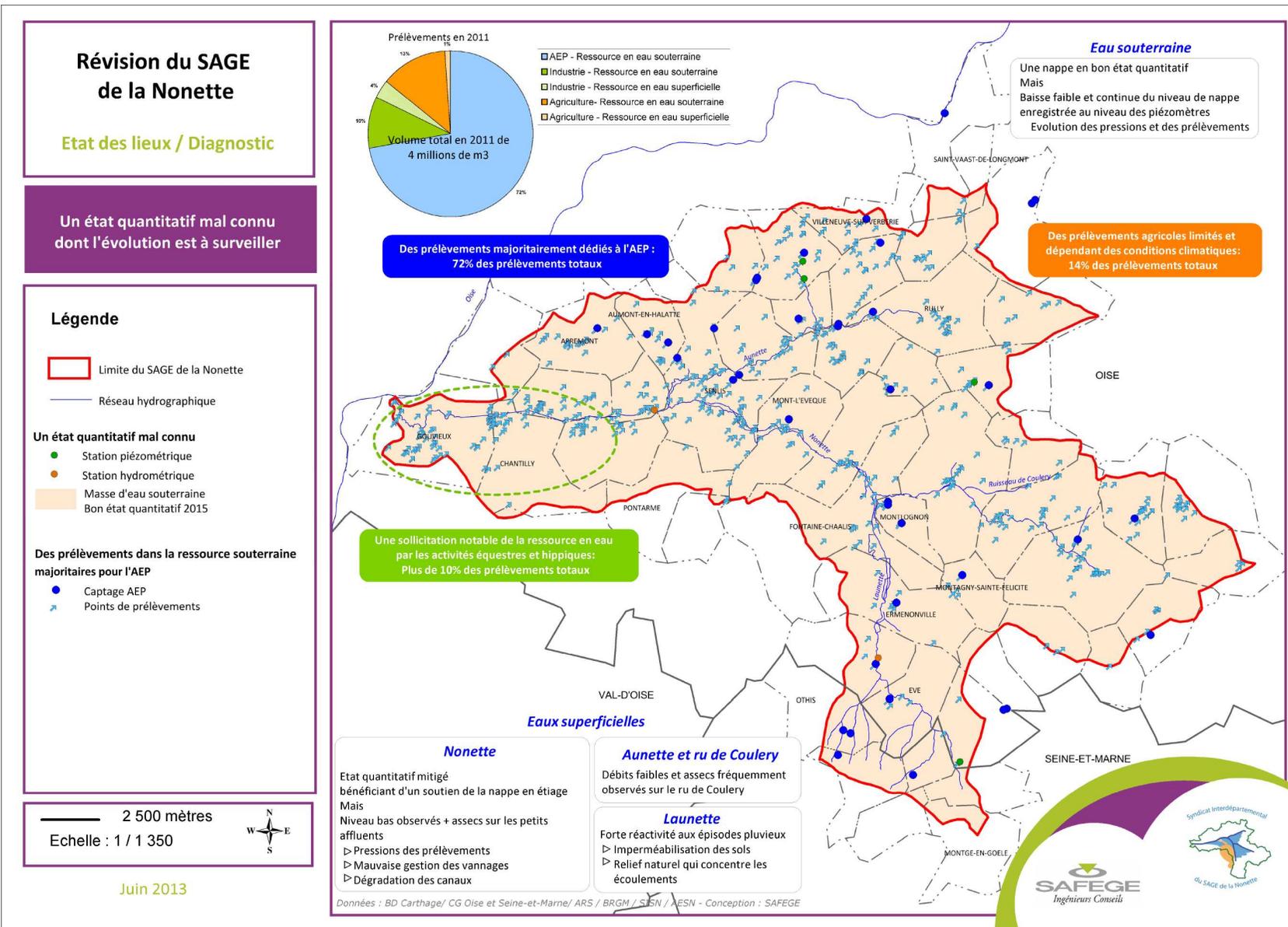
Pour les masses d'eau superficielles, l'état quantitatif est variable sur le territoire. La Nonette ne semble pas particulièrement impactée en période d'étiage. Elle reçoit un **soutien de la nappe**, notamment pour les périodes les plus critiques. Des niveaux d'eau très faibles ont toutefois été observés certaines années en aval de la Nonette.

La Launette, l'Aunette et le ru de Coulerly sont fortement impactée par les déficits pluviométriques en période d'étiage.

Les différentes pressions s'exerçant sur l'état quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine sont :

- Un contexte climatique défavorable sur le territoire ;
- Des prélèvements élevés dans la ressource en eau souterraine pour l'AEP ;
- Une sollicitation notable de la ressource en eau pour les activités industrielles/artisanales, agricoles ainsi que hippique et équestre.

La carte de diagnostic suivante illustre les différents éléments présentés précédemment.



OBJECTIF GÉNÉRAL 4.1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR L'ÉTAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU

Le bassin versant de la Nonette est suivie par un réseau de 4 piézomètres situés à Villers-saint-Frambourg (x2), Lagny-le-Sec et Fresnoy-le-Luat ainsi que **2 stations hydrométriques** à Courteuil et Ver-sur-Launette.

Le territoire de la Nonette dispose de peu d'informations permettant de caractériser le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin versant et de quantifier correctement la ressource en eau souterraine et superficielle.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Renforcer le suivi quantitatif des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans l'année qui suit l'approbation du SAGE Nécessité d'avoir 1 à 2 ans de mesures avant de lancer des études suivantes 	Travaux			
Améliorer la connaissance sur la relation nappe/rivière	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans les 3 ans après l'approbation du SAGE 	Étude			
Améliorer la connaissance des usages de l'eau et des volumes prélevés dans la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans les 3 ans après l'approbation du SAGE 	Étude			
Réaliser une étude volumes prélevables	<ul style="list-style-type: none"> Délai: dans les 3 ans après l'approbation du SAGE Actualiser les valeurs seuils associées aux points de référence pour la gestion de crise Ajouter d'autres points de référence pour le suivi des situations de crises Selon les conclusions de l'étude, éventuellement déterminer des Débits Objectifs d'Étiage 	Étude			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 4 : GARANTIR UN ÉQUILIBRE QUANTITATIF ENTRE LES USAGES ET LES MILIEUX

OBJECTIF GÉNÉRAL 4.2 : AMÉLIORER LES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU

ENJEU 4 : GARANTIR UN ÉQUILIBRE QUANTITATIF ENTRE LES USAGES ET LES MILIEUX

L'organisation de l'eau potable est complexe sur le territoire du SAGE. Les compétences sont communales ou intercommunales et sont généralement déléguées à des sociétés fermières. Il ne se dégage pas de stratégie de gestion commune de l'eau potable et de mutualisations des moyens.

Très peu d'interconnexions existent entre les ressources en eau ce qui pourrait représenter une certaine fragilité de l'organisation en cas de problème sur un captage.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Réaliser un schéma directeur AEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délai: Étude à lancer avant 2015 ▪ Doit permettre de répondre à la question des interconnexions et d'étudier précisément les rendements des réseaux ▪ À mettre en lien avec l'étude de gouvernance 	Gestion			
Recenser les puits et les forages privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourra être réalisé dans le cadre du SDAEP 	Étude			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif 4.3 « Encourager les économies d'eau »

Rappel de la réglementation

Obligation de de définir un descriptif détaillé des réseaux et un plans d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau AEP

OBJECTIF GÉNÉRAL 4.3 : ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'EAU

Depuis 2005, il est constaté **une diminution de la consommation moyenne en eau potable par habitant**. Les campagnes nationales de sensibilisation des français à des économies d'eau s'avèrent efficaces mais les efforts doivent persister afin de garantir une ressource suffisante pour tous les usages.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Encourager les économies d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Usages domestiques et au sein des bâtiments privés, ▪ Bâtiments et espaces publics 	Gestion			
Accompagner les agriculteurs, les industriels et les artisans à mettre en œuvre des actions permettant la diminution de leurs prélèvements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des leviers financiers pour l'amélioration des équipements, ▪ Apporter de l'information sur les actions possibles pour réduire ses prélèvements. 	Travaux			
Développer des systèmes de récupération/réutilisation des eaux pour un usage non domestique		Travaux			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif général 4.2 : Améliorer les ouvrages de production et de distribution d'eau

Rappel de la réglementation

-

ENJEU 4 : GARANTIR UN ÉQUILIBRE QUANTITATIF ENTRE LES USAGES ET LES MILIEUX

4.5 Enjeu 5 : Maitriser les risques de ruissellement et lutter contre les risques d'inondation

Le bassin versant de la Nonette est particulièrement vulnérable aux inondations par ruissellement et coulées de boue, causées en majorité par des orages de printemps et d'été.

Des aménagements pour limiter le risque de ruissellement ont été mis en place depuis 2003.

La problématique « inondation par débordement » est relativement peu répandue sur le territoire. Les communes qui sont concernées par ce risque, le sont essentiellement par le débordement de l'Oise.

Enfin les inondations par remontée de nappe représentent une problématique peu récurrente sur le territoire. Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris pour les événements exceptionnels de 2000/2001.

Les principaux facteurs aggravant le risque sont :

- Une urbanisation peu maitrisée notamment en tête de bassin ;
- Une gestion inadaptée des ouvrages hydrauliques (traitée dans l'enjeu 3).
- Une gestion inexistante des eaux pluviales ;
- Une absence de gouvernance globale du risque d'inondation (traitée dans l'enjeu 1).

La carte de diagnostic suivante illustre les différents éléments présentés précédemment.

OBJECTIF GÉNÉRAL 5.1 : LIMITER LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

ENJEU 5 : MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS ET LUTTER CONTRE LES RISQUES D'INONDATION

Les arrêtés de catastrophes naturelle pris suite à des épisodes d'inondations par ruissellement et coulées de boue représentent les 2/3 des arrêtés de catastrophe naturelle signés entre 1983 et 2009. **Le risque est présent sur une large partie du territoire** mais plus particulièrement en tête du bassin versant de la Launette, en aval de la Nonette et au Nord du territoire du SAGE.

Actuellement, une étude concernant les ruissellements et les coulées de boues de la Launette est en cours.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Étudier les risques de ruissellement et d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> Études à mener sur chaque sous bassin versant 	Étude			
Mettre en place le programme d'actions sur le bassin versant de la Launette	<ul style="list-style-type: none"> Le programme d'action découle de l'étude de ruissellement en cours Peut aller jusqu'à la définition de règles 	Travaux			
Identifier les zones d'expansion de crue	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire dans les documents d'urbanisme 	Gestion			
Inciter à l'adaptation des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'ouverture du territoire à des Mesures Agro-Environnementales (MAE) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture / Favoriser l'augmentation des souscriptions ... 	Gestion			
Inciter au maintien en herbage de parcelles et des zones enherbées		Gestion			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif général 2.2 : Réduire les pollutions diffuses

Rappel de la réglementation

Possibilité de délimiter des zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou de bon potentiel et de définir un programme d'actions

OBJECTIF GÉNÉRAL 5.2 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION DES EAUX DE PLUIE

ENJEU 5 : MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS ET LUTTER CONTRE LES RISQUES D'INONDATION

La problématique de gestion des eaux pluviales semble particulièrement présente sur le bassin de la Nonette. Le territoire n'apparaît pas très dynamique sur cette thématique. Aucun projet global ou structurant n'existe sur le territoire.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Sensibiliser les collectivités à la gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les anciennes constructions, les voiries et les équipements Inciter à la rédaction d'un cahier des charges type pour les communes pour la gestion des eaux de pluie dans les nouvelles constructions et les nouvelles voiries 	Communication			
Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Etude et définition de zones pour la gestion des eaux pluviales (infiltration, ...) 	Étude			
Valoriser les techniques d'hydraulique douce		Communication			
Limiter les rejets des eaux de pluie dans les réseaux et dans le milieu récepteur	<ul style="list-style-type: none"> Définir un débit de fuite pour les ouvrages de récupération et de stockage des eaux de pluie Mise en place de la taxe pluviale Fournir aux communes les outils ou les informations pour une gestion des eaux pluviales adaptée aux enjeux locaux 	Travaux			
Favoriser la réutilisation des eaux de pluie chez les particuliers		Travaux			
Renforcer le suivi et l'entretien des ouvrages des eaux de pluie	<ul style="list-style-type: none"> À mettre en lien avec l'étude de gouvernance 	Travaux			

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif général 2.1 : Réduire les pollutions ponctuelles

Rappel de la réglementation

-

OBJECTIF GÉNÉRAL 5.3 : GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le bassin versant de la Nonette a la particularité de présenter des cours d'eau fortement aménagés.

Sur la partie aval notamment, ses cours d'eau sont souvent perchés et maintenus par des linéaires de digues. Leur entretien régulier est donc indispensable pour réduire les risques associés à la rupture d'un tel ouvrage.

D'autre part, les cours d'eau sont jalonnées de nombreux ouvrages hydrauliques dont la gestion impacte les niveaux d'eau. **La gestion de ces vannages est très mauvaise sur le territoire.** Les contraintes imposées dans les droits d'eau sont méconnus de la plupart des gestionnaires.

Propositions retenues par la CLE pour l'atteinte de l'objectif

Dispositions	Précisions sur le contenu / objectif	Typologie	C	F	P
Entretien des digues					
Etablir des règles de gestion des ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> Cf. disposition de l'objectif 3.3 de restauration de la continuité écologique 				

Objectif(s) général (aux) associé(s)

Objectif général 3.3 : Restauration de la continuité écologique

Rappel de la réglementation

Obligation d'entretien des ouvrages
Règlements d'eau des ouvrages

ENJEU 5 : MAITRISEZ LES RUISSELLEMENTS ET
LUTTER CONTRE LES RISQUES D'INONDATION